

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 29/03/2023
Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- - Laure DUCHAMP- David MAGNET- - Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- - Christophe GRANGER- Jean GRANGER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER

Excusés : Alexandra CHABANIS-(pouvoir donné à Mylène DELORME) - Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Véronique AUGIZEAU- GAUTHIER Laurent

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-034: Adoption du budget annexe 2023 du vieil Allan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n°2023- 021 en date du 21 mars 2023 adoptant le compte administratif 2022,
VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 28 mars 2023,
VU la délibération n°2023-033 en date du 04 avril 2023 décidant de l'affectation du résultat 2022,
Monsieur le Maire, expose le contenu du budget du vieil Allan de l'exercice 2022 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget annexe du vieil Allan pour l'exercice 2023 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif du vieil Allan de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	1 000	266 824, 04	267 824, 04
Recettes (€)	1 000	266 824, 04	267 824, 04

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME

Yves COURBIS,

Secrétaire de séance

Maire

